



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-04-2026 /

Dossier complet le : 08-07-2026 /

N° d'enregistrement : 017363/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'une coque commerciale

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CARLA

Raison sociale

SAS CARLA

N° SIRET

94847852400010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Henry

Prénom(s)

Stephane

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement caravanes ou de résidences	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain du projet est un ancien terrain agricole en friche depuis 4 ans, pas d'arbre hormis. en peripherie, terrain tres faiblement pente. Le projet consiste en : La construction d'un batiment de type coques commerciales Le projet consiste apres reglage des sols, en la construction d'une batiment pour 1 360 m2, un parking de 78 places permeables, 263 m2 de cheminement, 1 283 m2 de voies d'accès. 1600 m2 seront conservees en espace en pleine terre, ou 2 arbres seront conservees 41arbres de hautes tiges seront plantes (especes locales, rustiques). Les eaux pluviales seront dirigees vers 4 ouvrages de retention/infiltration de 175 m3. La geologie (terrasse alluviale) permet l'infiltration satisfaisante des eaux pluviales, et la vidange se fera par infiltration en moins de 48 heures. Il n'y aura donc pas rejet au reseau pluvial public (reseau pluvial routier). La surface impermeabilisee actuelle sera augmentee de 3 021 m2, avec toutes les places de parking permeables (999 m2) et la conservation de 30% d'espaces verts, afin de reduction l'impact de l'aménagement.

4.2 Objectifs du projet

La premiere partie des travaux comprend le terrassement et aménagement general du terrain en deblai-remblais, plate forme des batiments et des parkings visant a reguler la pente actuelle (de 1% a 3%) et la reduire a 2 a 2,5% si besoin, chaussees voirie legere et acces pietons en beton. Le terrain sera ensuite viabilise : reseauaux eaux usees, eau potable, FO et Haute tension du batiment. Les travaux de construction (charpente metallique, bardage, isolation thermique, etancheite multi-couches, recuperation des eaux pluviales, exutoire de fumees) sont prevus sur une duree de 6 mois. Creation des espaces verts et des 4 ouvrages de gestion des eaux pluviales (2 noues, un : 1 aerien, 1 en structure reservoir sous chaussee. Profondeur maximum 1,3 m sous le sol, soit 3,7 m au dessus de la nappe). Les 78 places de parkings seront en pavés 02D, qui permet l'infiltration des eaux pluviales a leur point de chute. Dimensionnement des bassins selon la methode des pluies (coef. de Montana, Station meteo de Brive la Gaillarde la plus representative et infiltration globale proche de 2,2 l/s. Volume total des ouvrages= 175 m3 (voirie, avec des vannes de confinement en tete de bassin en cas de pollution). Revanche de 146 m3 pour des pluies superieure a la pluie de projet Ouverture au public du commerce et

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La première partie des travaux comprend le terrassement et aménagement général du terrain en déblai-remblais, plate forme des bâtiments et des parkings visant à réguler la pente actuelle (de 1% à 3%) et la réduire à 2.5% si besoin, chaussées voirie légère et accès piétons en béton. Le terrain sera ensuite viabilisé : réseaux eaux usées, eau potable, FO et Haute tension du bâtiment. Les travaux de construction (charpente métallique, bardage, isolation thermique, étanchéité multi-couches, récupération des eaux pluviales, exutoire de fumées) sont prévus sur une durée de 6 mois. Création des espaces verts et des ouvrages de gestion des eaux pluviales (2 noues, un : 1 aérien, 1 en structure réservoir sous chaussée. Profondeur maximum 1,3 m sous le sol, soit 3,7 m au dessus de la nappe). Les 73 places de parkings seront en pavés O2D, qui permet l'infiltration des eaux pluviales à leur point de chute. Dimensionnement des bassins selon la méthode des pluies (Montana Station météo de Brive la Gaillarde la plus représentative et infiltration globale proche de 2,0 l/s. Volume total des ouvrages= 189 m³ (voirie, avec des vannes de confinement en tête de bassin en cas de pollution). Revanche de 102 m³ pour des pluies supérieure à la pluie de projet. Ouverture au public du commerce et exploitation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment totalise une surface au sol de 1 360 m². L'accueil du public se fera grâce à un parking de 78 places de stationnement perméable, dont 3 PMR, 1 zone aménagée pour le stationnement des vélos, 263 m² pour le cheminement piétonnier, assurant également la liaison vers les trottoirs, pistes cyclables riveraines ainsi que les autres commerces. L'accès pour la clientèle à partir de l'avenue de la République, en réaménageant l'accès existant ne modifieront en rien la circulation en à partir de cette voie et permettront la venue des clients en toute sécurité ainsi que l'approvisionnement. Cet accès et les voies intérieures élargies permet de centraliser le flux de voiture est ainsi ne pas perturber le tissu environnant par l'apport d'une circulation supplémentaire. Les commerces emploieront une dizaine de personnes en journée moyenne. Les espaces verts seront entretenus par des moyens mécaniques. Aucun produit phytosanitaire/pesticides ne sera employé. Les ouvrages de rétention et les regards d'admissions seront curés et entretenus régulièrement. Une aire de présentation des ordures ménagères est placée au sud et sera facilement accessible au service d'enlèvement. À l'issue de l'exploitation, le démantèlement du site sera réalisé selon une méthodologie environnementale.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

41° a de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement : Aire de stationnement ouverte au public de 78 places.. Il n'est pas soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau, rubrique 2.1.5.0, (<1 ha). Il est soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
TOTAL UNITE FONCIERE, section AE, parcelles n°193 partielle Surface du batiment : Longueur terrain Largeur terrain Diagonale Parking permeable Espace vert	(5697, m2) (1360, m2) (85, m) (75, m) (109, m) (999, m2) (1600, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 66 Voie : Avenue de la Republique

Lieu-dit :

Localité : 66 Avenue de la Republique 46130 Biars-sur-Cere

Code postal : 46130 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°50'32"E Lat. : 44°55'29"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone classée UX du PLUih Causses et vallée de la Dordogne, du 07/07/2025

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Absence de zonage sur l'emprise. Le site du projet n'empiète sur aucun perimetre d'inventaires ZNIEFF ou ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux). Cinq ZNIEFF sont recensees dans un perimetre de 3 km. Les plus proches, sont situees dans la vallee de la Cere, a 156 m au sud, no 730011031 - Riviere de la Cere et ruisseau d'Orques (ZNIEFF de type 2).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les 3 sondages réalisés à la tarière par Caporal.i Conseils confirment l'absence d'hydromorphie à 1,20 cm de profondeur, qui selon le code de l'environnement, suffit à caractériser une zone humide. Le site est situé hors des zones humides (Corine Land Cover 2015) et de l'inventaire. Le site est situé hors des zones humides du ZHE du SDAGE AG.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN retrait gonflement des argiles "Alea faible" (l'adaptation des fondations se fera en fonction de l'étude géotechnique). Le terrain n'est pas dans les zones inondables (hors le PPRI inondation du bassin de la
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le Plan de Prévention des Risques d'inondation Bassin de la Dordogne amont a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 juillet 2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non référence en site BASIAS ni BASOL. Ancien terrain agricole. Selon cette approche, absence de risque de pollution.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Classe en ZRE : ces zones sont caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Le rejet à débit régulé restitue le débit qu'aurait reçu le terrain non aménagé. L'entretien des espaces verts se fera sans emploi de pesticides ni produits sanitaires. L'eau de la nappe ne sera pas utilisée.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	L'alimentation en eau potable de la commune ne dépend pas de l'aquifère alluvial sur la commune. Le SIAEP de Biars-sur-Cère Bretenoux gère le service d'eau potable de la commune par un "Puits n° 1 de Thezels" à Girac (Code SISEAUX : 046000081) au nord-ouest de la commune de Biars et situé en bordure de la Dordogne, donc en aval hydrogéologique. Ses périmètres de protection
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site ne se trouve pas sur une zone Natura 2000. Les zones Natura 2000 les plus proches sont a 0,156 km au sud : Identifiant : FR7300900 " Vallee de la Cere et tributaires". Puis a 1,42 km au nord- Identifiant directive Habitats : FR7300898, "Vallee de la Dordogne quercynoise". Aucune des especes ou des habitats faisant l'objet de protection des zones Natura 2000 n'est present
D'un site classé ?	☐	☒	Pas de monuments classes dans ce secteur. Aucun etand son perimetre de protection vers le site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Pas de prelevement d'eau. Alimentation par le reseau public.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet se reglera en plate formes etagees, en deblais remblais et equilibres des cotes diverses (moyenne de 138,80 m NGF) de facon a ne ni etre excedentaire, ni etre deficitaire en materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrain est plan et l'equilibre deblais remblais est facile a atteindre.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les besoins en eau sont relativement faibles (7a 10 EH) et compatibles avec les reseaux communaux AEP et EU.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site lui-meme est une friche encore cultivee il y a 4 ans et qui commence a etre colonisees par les especes ruderales de friche et dans sa pointe sud par des especes invasives (pousses de robiniers faux acacias). Au nord, et a l'ouest se trouve des espaces urbanise Il est encadre de routes, en limite d'une zone d'activite importante. L'evaluation environnementale simplifie (cf. annexe) a ete realisee et a applique a l'absence d'habitat et
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun impact sur un habitat ou une espece compte tenue de la situation du projet par rapport aux 2 sites Nature 2000 et 5 ZNIEFF a distance de 0,156 km a 1,42 km. (cf. annexe "evaluation environnementale"). Le site est isole des zones ecologiques par les voies de circulation peripheriques, clotures, des zones commerciales, d'habitats et sur les collines au nord, par des espaces agricoles (vastes parcelles cultivees).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non. Avant 2023 champ cultive. . La surface vegetalisee du projet represente 30 % du site. Avec le projet, la surface impermeabilisee augmentera de 3 021 m2. Cette impermeabilisation sera compensee a la parcelle par la mise en place de 4 ouvrages de gestion des eaux pluviales de retention/infiltration (175 m3) pour une periode de retour de 30 ans. Les pluies au dela de
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Alea "faible" au mouvement de sol (risque argile). Aussi, le projet necessite une approche classique du dimensionnement de ses fondations. Une etude geotechnique et de dimensionnement sera realisee. l'horizon graveleux compacte est present des 5 m de profondeur, mais le rocher marneux lui est present des 15 m. Selon la portance, un de ces horizon servira de sol
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le batiment sera proche des autres commerces, accessible a pieds ou en vehicule. L'accès se fera sur la meme voie (RD940). Le rond points existant au sud distribuera la clientele sur cette voie. Si le trafic augmente, il sera ventile rapidement : il est donc evident que le trafic ne sera pas impacte outre mesure : memes clients de la zone d Les chemins pietons permettront aux clients de se deplacer dans la zone commerciale et un
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La surface de vente oriente vers la RD 940 et la RD14, ne genere pas de bruits. Une seule habitation a proximite au sud, le reste est une zone d'activite. Absence de bruit nocturne
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Les activites du centre commercial ne sont pas a l'origine de nuisances olfactives et aucune habitation ne jouxte le site. Les dechets sont evacues quotidiennement.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Seule la phase chantier est susceptible de generer des vibrations. Cependant les compactages des plates formes seront realises sur une courte periode lies a la presence d'engins a lourde charge
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Pour la creation de la plate-forme et fondation du batiment.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage des aires de stationnement et des enseignes lumineuses qui seront eteints de 7h a 21h. Les luminaires sont equipees de cellule photosensible. Les niveaux d'eclairage sont conformes aux regles en vigueur. Elles
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	L'eclair des magasins locaux et de l'eclair public des voies de circulation. Ces eclairages ne seront pas genants et de meme niveau que sunotre zone commerciale. L'extinction des feux nocturnes est la regle
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les rejets atmospheriques principaux generes par le projet seront dus au trafic des vehicules legers et des camions de livraison, peu differentiable des voies environnantes (RD 940 et RD14). Les installations de chauffage seront de type "centrale de traitement d'air", sans emission de CO2. Pas d'habitation a proximite.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Aucune eau de process. Eaux usees collectee par le reseau public. Eaux pluviales geree par 4 bassins de retention totalisant 175 m3. Vidange par infiltration en moins de 26 heures
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Alluvions de la Dordogne moyenne jusqu'a la confluence de la Vezere (Masse d'eau souterraine FRFG024A)". C'est une nappe libre de surface qui s'ecoule selon la topographie du nord vers le sud/est

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet generera des effluents d'eaux usees de type domestiques, elles seront dirigees pour traitement vers la station d'epuration de Bretenoux dont la capacite de traitement est suffisante pour accueillir le projet (moins de 10 EH, selon la circulaire du 22 mai 1997, annexe 3). C Capacite nominative de 6 833 EH.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de dechets liee aux exploitations commerciales. Politique de tri selectif des dechets par les batiments. L'entreprise donne des consignes a son personnel pour une bonne mise en oeuvre de la gestion des dechets. Collecte des dechets par la communaute de communes Cauvaldor
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	le site est une friche agricole en lisiere d'une zone d'activite (nord et ouest) et de zone urbaine (est). Le projet vise a mette en place un batiment commercial ou les normes environnementales sont prises en compte. Gestion des eaux pluviale (inexistante actuellement) et donc diminution des impacts du site sur les crues de la Cere.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

1/ Aucune incidence sur l'environnement selon les conclusions de l'évaluation environnementale au sens de l'article R 123-2-1 du code de l'urbanisme et qui satisfait bien aux exigences de l'article R 414-23 du code de l'environnement. 2/ Imperméabilisation des sols sera compensée par 4 ouvrages de retention suffisamment dimensionnés pour abattre les MES et donc les pollutions. Les sols permettant l'infiltration totale, avec une infiltration totale en moins de 26h (2,2 l/s). Les ouvrages sont suffisamment dimensionnés pour compenser l'imperméabilisation et même gérer les épisodes supérieurs à la pluie de projet ou répétitifs (revanche de 146 m³). 3/ Pollution lumineuse nocturne mais qui ne dépassera pas la luminosité ambiante. 4/ Gestion des risques de pollution en phase chantier.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

1/ gestion des eaux pluviales par 4 ouvrages de stockage souterrain de 175 m³ utile (ouvrages munis d'un drain pour la repartition des eaux, la gestion des pluies courantes est également prévue (pluie ≤ 10 mm) et afin de permettre l'entretien). 2/ Restitution des eaux progressive par infiltration de la nappe. L'incidence sur les crues de la rivière sera négligeable et inférieure aux rejets actuels (mise en place d'une gestion EP adaptée). 3/ Traitement des eaux (regards ou zone de decantation, decantation des matières en suspension par les ouvrages de retention et dans un ouvrage decanteur d'admission. Contrat d'entretien des dits ouvrages : durée permanente, fréquence annuelle et en cas de fortes pluies, d'une maintenance semestrielle. 4/ Charte de chantier à faible nuisance, précautions et consignes données dans le cahier des charges, surveillance et consigne dans la phase chantier (consultation des entreprises et phase travaux). De ce fait, les mesures compensatoires permettent le maintien de la qualité des eaux de surface, souterraine et limiteront l'impact sur l'environnement. Quelques mesures compensatoires permettront d'améliorer la situation: - Conservation de 43,5% des surfaces en espace perméable (30% d'espace vert et 18 % de parking perméable) afin d'atténuer l'emprise sur l'espace naturel et de limiter les débits engendrés. - 2 arbres conservés. Plantation de 41 arbres de hautes tiges seront plantés sur le site. - Réduction de la pollution lumineuse sur le site. - Les traitements de surfaces se feront sans produits phytosanitaires (tontes, désherbants chimiques).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est prévu sur une zone en friche agricole, en bordure d'une zone commerciale, qui ne présente pas d'intérêt faunistique ou floristique particulier. Il est de plus situé en dehors des corridors écologiques (il est coupé par l'urbanisation, avec le lit de la Cère, qui est un important corridor écologique). Les ouvrages de gestion des eaux pluviales sont dimensionnés selon les règles de l'art et seront gérés et entretenus sur la propriété. Dans ce contexte urbanisé, la zone d'influence du projet sera réduite, aussi bien en phase travaux qu'en phase exploitation. Les activités prévues n'engendreront aucune nuisance olfactive, les nuisances sonores sont limitées et liées exclusivement au trafic routier diurne se confondant avec l'activité. Un traitement paysager et arboré de la périphérie de la propriété vient limiter les impacts. Au vu de la

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Henry

Prénom **Stephane**

Qualité du signataire	President
-----------------------	-----------

À Biars-sur-Cère

Fait le 24-04-2026

Signature du (des) demandeur(s)